

SÉANCE du 3 septembre 2014

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 3 septembre 2014

à 19heures, sous la présidence de Monsieur **Gérard TARDY**, maire.

Convocations transmises le 28 août 2014 pour la réunion du 3 septembre 2014.

Étaient présents, Mmes et Mrs : Delphine COURTOT. Maria DE LUCA. Nadine DUPREY. Alexandre JOUVANCEAU. Samuel JEANNIARD. Isabelle LE MEN. Jean Paul MAGNIEN. Marie Christine MORIN Incarnation NOBLOT. Maria PEIRAZEAU. Gérard REMONDET. Jean Luc ROSIER.

Absents excusés : Nathalie DZYGA GOUVERNEMENT. Mathilde MAGNIEN.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. Jean Paul MAGNIEN a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du Jour.

M. Romain FLEURET, garde forestier est présent et explique à l'assemblée les projets proches relatifs à la forêt communale.

1. ONF, CONTRAT D'APPROVISIONNEMENTS

L'ONF propose des contrats d'approvisionnement négociés de gré à gré, avec les entreprises AJWOOD, AVIVES DE L'EST, BARBIER SA, BOIS DEROULES DE L'AUXOIS, BRUGERE, CARNIO, EDME LACROIX, GAITEY, JACQUENET MALIN, MAUTE, MAY, MORTIER, PALLANT, PATUSSET, PIGUET, ROUSSELET, ONF-TSC, DAGUE, KRONOSPAN; ou tout nouveau contrat non encore négocié à ce jour. Le choix du contrat se fera pour le meilleur intérêt de la commune.

Cette possibilité pourrait s'appliquer à la parcelle 19, qui comporte les essences suivantes :

- HETRE, volume approximatif envisagé : 150 m3

- CHENE, volume approximatif envisagé : 30 m3

En application de l'Art L144-1-1 du code Forestier, le prix de vente serait en totalité encaissé par l'Agent comptable Secondaire de l'ONF qui reverserait à la commune la quote-part établie, diminuée du montant forfaitaire des frais d'exploitation et de 1% correspondant aux frais de gestion reversés à l'ONF.

Le virement au propriétaire interviendrait au plus tard à la fin du 2ème mois suivant l'encaissement effectif des sommes versées par l'acquéreur du lot regroupé. Une fois la proposition de prix acceptée par l'organe exécutif de la commune et le contrat conclu par l'ONF, l'acquéreur s'engage en outre à assurer la bonne exécution du contrat à partir des produits extraits du domaine forestier.

Le Conseil Municipal accepte ce principe de vente et d'exploitation groupée décrit par convention par un vote à l'unanimité des membres présents et autorise le Maire à signer ladite convention avec l'ONF.

2. ONF, DESTINATION DES COUPES

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide la modification de destination des coupes réglées et non réglées n° 19 et 24 de la forêt communale inscrites à l'Etat d'Assiette des exercices 2008 et 2014, soit :

- vente par les soins de l'ONF des houppiers des coupes n° 19 et 24 en 2014 ou 2015 ;
- autorisation du dépôt des bois issus de son domaine forestier sur le territoire communal relevant du Régime Forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

3. ONF, ETAT D'ASSIETTE 2015

Après vote à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal revoit l'inscription à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2015 des coupes suivantes :

- ajournement des coupes n° 8, 19P2 et 27 pour un passage en coupes en 2016
- suppression des coupes n° 21A, 23, et 39P1
- Le Conseil Municipal décide la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2015 :

1) VENTE par les soins de l'ONF des coupes n° 13J, 13S, 15, 17, 28, 29, 30, 31 et 32 en 2015.

SÉANCE du 3 septembre 2014

2) DELIVRANCE en 2015 des coupes 7J, 9J, 11J et 11S du taillis, des houppiers et petites futaies non vendues de ces coupes aux affouagistes de 2015/2016.

3) AUTORISATION du dépôt des bois issus de son domaine forestier, sur le territoire communal relevant du Régime Forestier dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.
POUR RAPPEL :

Les coupes des affouages de l'hiver 2014/2015 ont été délivrées précédemment, il s'agit des coupes 16, 18 et 20. La date limite des inscriptions est fixée au 31 octobre 2014.

L'exploitation forestière est une activité dangereuse, elle exige un savoir faire et des équipements adaptés. Une information sera communiquée aux affouagistes par la commune, sur les risques et les précautions minimales de sécurité à respecter.

La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement des coupes délivrées ci-dessus.

DELAIS A RESPECTER DANS LES COUPES AFFOUAGERES :

- Abattage du taillis et des petites futaies : 15 avril 2016
- Vidange du taillis et des petites futaies : 15 octobre 2016

Faute par les affouagistes d'avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d'affouage (loi du 4-12-1985)

4. TRAVAUX SUR L'EGLISE

Après achèvement des travaux importants réalisés en deux tranches distinctes et portant sur la façade Ouest et le clocher puis sur le chœur et l'abside de l'église, il reste à restaurer les façades Nord et Sud ainsi que les toitures et zingueries à l'aplomb de ces façades, à reprendre.

L'ensemble de ces travaux représente approximativement un budget de 600 000 € TTC.

Compte tenu de l'importance des dépenses à engager et de la difficulté à définir des tranches de travaux compatibles avec les moyens financiers de la commune, il est proposé de traiter l'ensemble en une seule opération, mais avec une tranche ferme et le reste par tranches conditionnelles exécutées selon un calendrier établi sur plusieurs années.

Outre une simplification administrative (une seule mise en concurrence pour l'ensemble des travaux et non pour chaque tranche), cela permettrait de faire un chiffrage précis par l'architecte retenu pour une répartition équilibrée des coûts par tranche.

Après vote à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la poursuite des travaux de restauration de l'église et valide ce principe de répartition d'une tranche ferme et de tranches conditionnelles.

Pour engager le projet, il devient nécessaire de prendre l'attache d'un maître d'œuvre. Le Conseil Municipal accepte de lancer la consultation d'architectes pour le projet de restauration de l'église et autorise le maire à signer toutes pièces et marché s'y rapportant.

5. FONDS DE CONCOURS AU SICECO POUR LES FEUX TRICOLORES

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, un fonds de concours d'un montant de 10 993,43 € à verser au SI CE CO au titre de la participation de la commune pour l'installation de feux tricolores suite à l'aménagement de la voirie au carrefour de la RD974 avec la Grande Rue.

6. REMBOURSEMENT EDF

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de 26,20 € relatif à un trop perçu sur la facturation d'électricité.

7. CONVENTION DE PASSAGE

Le Maire rappelle l'accord passé avec le Domaine DUJAC, situé 7 rue de la Bussière, pour la construction d'un passage souterrain sous la rue afin d'établir une communication entre leurs propriétés situées de part et d'autre de la rue.

Les travaux ont été exécutés en toute conformité sous contrôle des services de l'Equipement et avec les conseils de la MICA

(mission de conseil et d'assistance aux collectivités de Côte d'Or) du Conseil Général . Une redevance est instaurée pour ce droit d'utilisation du domaine public communal d'un montant de 100€ annuels, approuvée par vote à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer une convention qui concrétise cet accord.

SÉANCE du 3 septembre 2014**8. TARIFS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal revoit les tarifs communaux fixes comme suit :

Tarif location chapiteaux		Syndicat viticole	Autre		
	1 chap	55.00€	160.00€		
	2 chap	210.00€	270.00€		
Tarif location salle des fêtes (cautions 80€ et 800€)	Habitant de Morey		Extérieur		
	Arrhes	prix	Arrhes	prix	
	Ensemble locaux 1 jour en semaine	250.00 €	250.00€	250.00	250.00€
	Ensemble locaux week end	150.00 €	380.00€	240.00	600.00€
ensemble locaux, sociétés de morey, le WE	80.00 €	80.00€			
Tarif location vaisselle	Couvert complet Couvert seul Verre	tarif unique			
		0.60€			
		0.15€			
		0.15€			
Tarif vaisselle cassée	Verre	3.00€			
	assiette	5.00€			
Prix des photocopies		0.10€	A4 recto		
		0.15€	A4 recto verso		
		0.30€	A3 recto		
		0.50€	A3 recto verso		
Prix envoi fax		2.00€	1 ou 2 pages		
Convention passage Domaine DUJAC		100.00€	annuelle		
Prix des concessions de cimetière		190.00€	30 ans simple		
		380.00€	30 ans double		
		380.00€	50 ans simple		
		760.00€	50 ans double		
Location atelier communal	Bail précaire	150.00€	Par trimestre		
Droit de place Camion Pizzas		100.00€	an		
Location des jardins communaux		26.00€	an		
Carrière prix du grave concassé		0.70€	m3		
Affouages		5.00€	stère		
Recherche généalogique + de 70 ans		8.00€			
Redevance ligne électrique	Fixée par SNCF	600.00€			
Vente vin communal, la bouteille		25.00€	tout millésime		
Prix d'une clé pour utilisation du volucompteur		15.50€			
Prix d'utilisation de l'électricité au Parc de la Combe		15.50€	Week end		

9. AMENAGEMENT ENTREE SUD

Les marchés relatifs à l'aménagement de l'entrée Sud de la RD974 sont en cours d'étude au Conseil Général 21.

Les travaux seront réalisés après les vendanges 2014.

Le chemin de Vergy, qui présente des ornières dangereuses par les véhicules agricoles, sera sécurisé avant les vendanges et son aménagement de façon plus durable est programmé pour la suite, avec une participation éventuelle des riverains usagers.

10. COMMISSION BATIMENTS ET VOIRIE

Des réunions seront programmées après les vendanges.

SÉANCE du 3 septembre 2014

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ faits divers de gendarmerie
- ⇒ sacs poubelle supplémentaires à disposition des viticulteurs pour la période des vendanges à retirer à la Communauté de Communes de Gevrey
- ⇒ fête patronale avec manèges et mur d'escalade et vide greniers dimanche 7 septembre
- ⇒ Musique au Chambertin, concert à l'église de Morey le vendredi 26 septembre à 20h, apéritif à la salle des fêtes.
- ⇒ Le mois du film documentaire : projections de 2 fois 2 films à la salle de mairie, les 6 et 24 novembre 2014, à partir de 19h
- ⇒ prochaine réunion du Conseil Municipal le 8 octobre 2014, 19 h.

Séance levée à 22h30. Affiché le 09/09/2014.

SÉANCE du 3 septembre 2014 DELIBERATIONS N° 1 à 10		TABLEAU DES SIGNATURES	
Gérard TARDY	Jean Luc ROSIER	Nadine DUPREY	Jean Paul MAGNIEN
Samuel JEANNIARD	Delphine COURTOT	Maria DE LUCA	Nathalie DZYGA GOUVERNET Absente
Alexandre JOUVANCEAU	Isabelle LE MEN	Mathilde MAGNIEN Absente	Marie Christine MORIN
Incarnation NOBLOT	Maria PEIRAZEAU	Gérard REMONDET	